



La deuxième journée nationale des chenilles processionnaires aura lieu le 18 mai 2024 !

Cette journée a pour but d'informer le plus grand nombre sur qui sont réellement les processionnaires. **A quoi ressemblent-elles ? Avec qui sont-elles le plus souvent confondues ? Où vivent-elles ? Pourquoi sont-elles dangereuses ? Faut-il s'en débarrasser ?**

Pour l'occasion, FREDON Normandie a publié une Foire aux questions concernant les chenilles processionnaires et les problématiques qu'elles engendrent sur nos territoires.

Celle-ci est disponible en ligne sur notre site internet :

Vous y trouverez également les fiches de chacune des deux espèces synthétisant les informations importantes à savoir sur ces chenilles.



Les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont présentes dans les départements de Normandie. Elles sont visées par les arrêtés préfectoraux, repris par chacun des départements normands, pour lutter contre les espèces nuisibles à la santé humaine.

Afin d'améliorer la connaissance de ces espèces et leur implantation sur le territoire, il est important de se tourner vers des professionnels ou vers la mairie (via le référent sanitaire désigné) et de signaler leur présence sur la plateforme dédiée : **Chenille Risque**.

Quel est le rôle de FREDON NORMANDIE ?

FREDON NORMANDIE, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé Normandie, est en charge du développement du plan de surveillance, de prévention et de lutte contre les espèces à enjeu sanitaire en Normandie. A ce titre, elle anime le réseau de référents sanitaires déployés sur le territoire normand au sein de chaque collectivité. Le suivi des signalements et la transmission d'informations techniques et sanitaires font également partie des missions des animateurs régionaux. Une boîte à outils, regroupant de nombreux éléments de communication, de réglementation et de lutte sera mise en ligne prochainement afin de fournir à tous (collectivités, professionnels et particuliers) des moyens de gestion adaptés à ces espèces.